

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^oOCTOBRE 2014

1° - RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Le Conseil municipal a décidé de procéder à la rénovation de deux logements communaux pour assurer à leurs locataires des conditions d'occupation conformes aux exigences légales.

Les logements concernés sont :

- l'ancien presbytère, actuellement loué à Monsieur et Madame Claude CHAPELLE. Les travaux, d'un montant total HT de **18.751 €**, consisteront en une rénovation de la toiture et une réfection complète de l'installation électrique.
-
- l'ancienne école des Crozes haut, actuellement louée à Madame Anne Marie ABBAS. Les travaux, d'un montant de **HT 17.838,18 €**, consisteront en un changement des fenêtres et volets et une réfection complète de l'installation électrique.

Une subvention de l'Etat est sollicitée au titre de la DETR 2014 selon le plan de financement suivant :

- **Ancien presbytère** :
- Part communalé : 11.250,60 €
- Subvention de l'Etat : 7.500,40 €
- **Ancienne école des Crozes haut** :
- Part communale : 10.702,91 €
- Subvention de l'Etat : 7.135,27 €

Ces travaux seront pris en compte dans le budget 2015.

2°) – LOZERE INGENIERIE:

Le Département de la Lozère a créé une agence technique dénommée « Lozère Ingénierie » qui a pour vocation d'assister les collectivités locales lozériennes dans le

cadre d'opération d'aménagement des espaces publics, de travaux de voirie ou de développement de technologies d'information et de communication.

Le Conseil municipal a décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à cet organisme.

3°) – CIRCUITS VTT:

Le Conseil municipal a autorisé la mise en place sur le territoire de la Commune, par la Communauté des Communes cévenoles Tarnon-Mimente d'un circuit « VTT » qui empruntera, à partir du Col du Rey, deux tracés l'un classé rouge, l'autre noir.

4°) – RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT:

Le Conseil municipal a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune pour 2013 ainsi que, pour la même année, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ces rapports seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

5°) – SUBVENTION:

Une subvention de **350 €** a été allouée à l'« Association départementale des amis et des parents d'enfants handicapés » qui gère la Maison d'Accueil Spécialisée de Florac.

6°) – INFORMATIONS DIVERSES:

ELAGAGES :

La Loi fait obligation aux propriétaires de terrains traversés par une ligne France Télécom de procéder à l'élagage des arbres situés à proximité.

Orange invoque souvent le défaut d'élagage pour justifier les pannes qui surviennent sur le réseau

La Mairie, parfaitement consciente des difficultés techniques et des contraintes financières qu'engendre cette obligation pour les particuliers concernés mais ne souhaitant pas donner à Orange un argument qui lui permettrait de justifier les dysfonctionnement de ses installations, a décidé de prendre à sa charge ces opérations d'élagage qui, eu égard à l'importance d'un tel chantier, seront assurées pour partie par les agents communaux et pour partie par Jean-François PIFFARI.

Les propriétaires concernés seront avisés par un courrier de la Mairie

Le Maire
Jean WILKIN